Communiqué de presse, le 17 mars 2023

Conseil d'administration de l'Agam

Le Conseil d'Administration de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (Agam) s'est réuni jeudi 16 mars 2023, dans les locaux de l'Agam, sous la présidence de Laure-Agnès CARADEC.

À l'ordre du jour pour ce premier Conseil d'administration de l'année notamment, la présentation du programme de travail partenarial 2023, le budget prévisionnel 2023, la mise en œuvre de la feuille de route 2023-2024 et l'adhésion à l'agence de nouveaux partenaires associés, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et l'Agence française de développement. Ces deux nouveaux partenaires rejoignent ceux nouvellement arrivés en 2022 que sont, SNCF immobilier, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur et l'Agence régionale de santé (ARS).
L'ensemble des points à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité.

Des travaux de l'Agam ont également été présentés afin de montrer la variété des sujets traités par l'Agence d'urbanisme ainsi que des thématiques présentant des intérêts partagés par les membres, autour du développement du territoire métropolitain. Ont ainsi été présentées, une étude de secteur montrant la logique et les méthodes de travail mises en place qui nourrissent à la fois la planification règlementaire et les futurs projets urbains et la présentation de la toile industrialo-portuaire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, réalisé en étroite collaboration avec le Grand Port Maritime de Marseille et les acteurs économiques.
Nos actualités et travaux sont disponibles sur notre site : https://www.agam.org/

Laure-Agnès CARADEC, Présidente de l'Agam, a déclaré « *Cette première instance de l'année nous a permis d'acter collectivement notre feuille de route et de revenir sur les études de l'année écoulée. Je salue l'ensemble des équipes pour leur travail, grandement apprécié par nos partenaires. Ces moments, importants à la vie d'une agence, confirment l'essence même de l'Agam, un outil au service du territoire et de ses membres.».*
Frédéric BOSSARD, Directeur de l'Agam, a déclaré « Une année riche en projets se profile. Je tiens à remercier les partenaires pour leur confiance et leur investissement dans l'agence ».

Contact presse
Céline SAMPER
Chargée de communication et des relations avec la Présidence
Mail : c.samper@agam.org
Tél. : 04 88 91 92 78 / 07 50 72 91 39

L'Agam est depuis 1969, date de sa création, au cœur de la fabrication de la ville. Cette structure partenariale associe, à travers un programme de travail annuel, collectivités locales et Etat, ainsi que plusieurs organismes et établissements publics concourant au développement urbain et économique de l'aire métropolitaine marseillaise dans une optique de mutualisation. Sous forme juridique associative, ses instances : bureau, conseil d'administration et assemblée générale sont composés d'élus des collectivités partenaires et de représentants des organismes adhérents. Elle observe, analyse, conseille et suit les grandes orientations d'aménagement urbain et les politiques publiques des collectivités partenaires. Elle s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée d'architecte, urbaniste, géomaticien, statisticien, économiste, etc. et sur un centre de ressources qui collecte et organise les données statistiques, cartographiques ou documentaires nécessaires à la connaissance des territoires, ainsi qu'à l'analyse des phénomènes urbains.

Contact presse
Céline SAMPER
Chargée de communication et des relations avec la Présidence
Mail : c.samper@agam.org
Tél. : 04 88 91 92 78 / 07 50 72 91 39

L'Agam est depuis 1969, date de sa création, au cœur de la fabrication de la ville. Cette structure partenariale associe, à travers un programme de travail annuel, collectivités locales et Etat, ainsi que plusieurs organismes et établissements publics concourant au développement urbain et économique de l'aire métropolitaine marseillaise dans une optique de mutualisation. Sous forme juridique associative, ses instances : bureau, conseil d'administration et assemblée générale sont composés d'élus des collectivités partenaires et de représentants des organismes adhérents. Elle observe, analyse, conseille et suit les grandes orientations d'aménagement urbain et les politiques publiques des collectivités partenaires. Elle s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée d'architecte, urbaniste, géomaticien, statisticien, économiste, etc. et sur un centre de ressources qui collecte et organise les données statistiques, cartographiques ou documentaires nécessaires à la connaissance des territoires, ainsi qu'à l'analyse des phénomènes urbains.